

Monsieur Eric DAURIAC  
313 chemin le Cirieix  
24460 CHATEAU L'EVEQUE

et

Monsieur Marc DAURIAC  
11 Rue des Gravettes  
24460 CHATEAU L'EVEQUE

**Monsieur Jacques AUZOU**  
Président du Grand Périgueux  
1 boulevard Lakanal  
BP 70171  
24019 PÉRIGUEUX Cedex

Monsieur le Président,

Habitant de la commune de Château l'Evêque depuis 3 générations, j'ai hérité de plusieurs terrains constructibles suite au partage lors de la succession de mes parents (vous trouverez ci-joint la photocopie d'un extrait du rapport d'expertise faites lors du partage).

Je souhaitais faire une donation d'une partie des parcelles cadastrées section E N°1536 et 1546 à mon fils Marc DAURIAC afin qu'à son tour il puisse bâtir sa résidence principale et ainsi construire une vie de famille avec sa compagne sur la commune de Château l'Evêque.

Pour entamer ce projet, nous nous sommes rendus à la mairie le 06 juin 2020 et avons été informés que lesdites parcelles n'étaient plus considérées comme constructibles par le PLUI. En effet, elles sont aujourd'hui classées en zonage N.

Le projet de toute une vie est alors remis en question, avec beaucoup de déception nous devons l'avouer.

C'est donc avec joie et espoir que nous avons appris qu'une modification du PLUI allait avoir lieu, en particulier une évolution du zonage ou certaines prescriptions graphiques, comme le prévoit l'Arrêté de prescription de la modification N°1.

En effet, les parcelles concernées ne comportent pas de difficultés particulières quant à leur localisation et raccordement aux divers réseaux. Elles sont situées le long du Chemin Le Cirieix, la ligne électrique traverse le terrain avec un poteau en son centre et le réseau d'eau est en souterrain. Il n'y a donc aucun frais à prévoir pour le raccordement aux divers réseaux.

La modification du zonage de ces parcelles en zone constructible ou STECAL permettrait donc à mon fils de pouvoir réaliser son projet d'habitation.

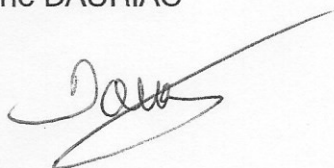
Étant la 4<sup>ème</sup> génération de castelvéquois, mon fils est très attaché à sa commune et souhaite vivement continuer à vivre sur les terres familiales comme ses grands-parents et ses parents avant lui. Il souhaite fonder une famille avec sa compagne et scolariser leurs futurs enfants à l'école du village afin de continuer à le faire vivre.

C'est pourquoi nous vous sollicitons avec espoir Monsieur Auzou, afin de revoir la position du PLUI concernant la constructibilité des parcelles cadastrées section E N°1536 et 1546.

En espérant une réponse favorable à notre demande.

Sincères salutations,

Eric DAURIAC



MARC DAURIAC



**ARTICLE 5**

Il convient de valoriser cet article comme suit :

A) Les parcelles 1536, 1546, sises au bord du chemin rural. Ces parcelles sont situées en Zone NH, c'est-à-dire constructibles sous certaines réserves. Leur surface s'établit à 5a09ca, plus 28a96ca, soit au total 34a05ca.

La valeur d'un lot constructible dans ce secteur s'établit à

**20.000.€**

Il convient toutefois de noter que dans l'acte de partage, il est précisé que M. Eric DAURIAC, attributaire de ces parcelles, s'engage à ne pas les vendre avant 10 ans. Il y a donc là une servitude importante grevant ce bien.

Département :  
DORDOGNE  
  
Commune :  
CHATEAU-L EVEQUE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :  
Service Départemental des Impôts Fonciers  
15 rue du 26ème Régiment d'infanterie  
CITE ADMINISTRATIVE 24053  
24053 PERIGUEUX CEDEX  
tél. 05 53 03 35 00 -fax  
sdif.dordogne@dgfip.finances.gouv.fr

Section : E  
Feuille : 000 E 03

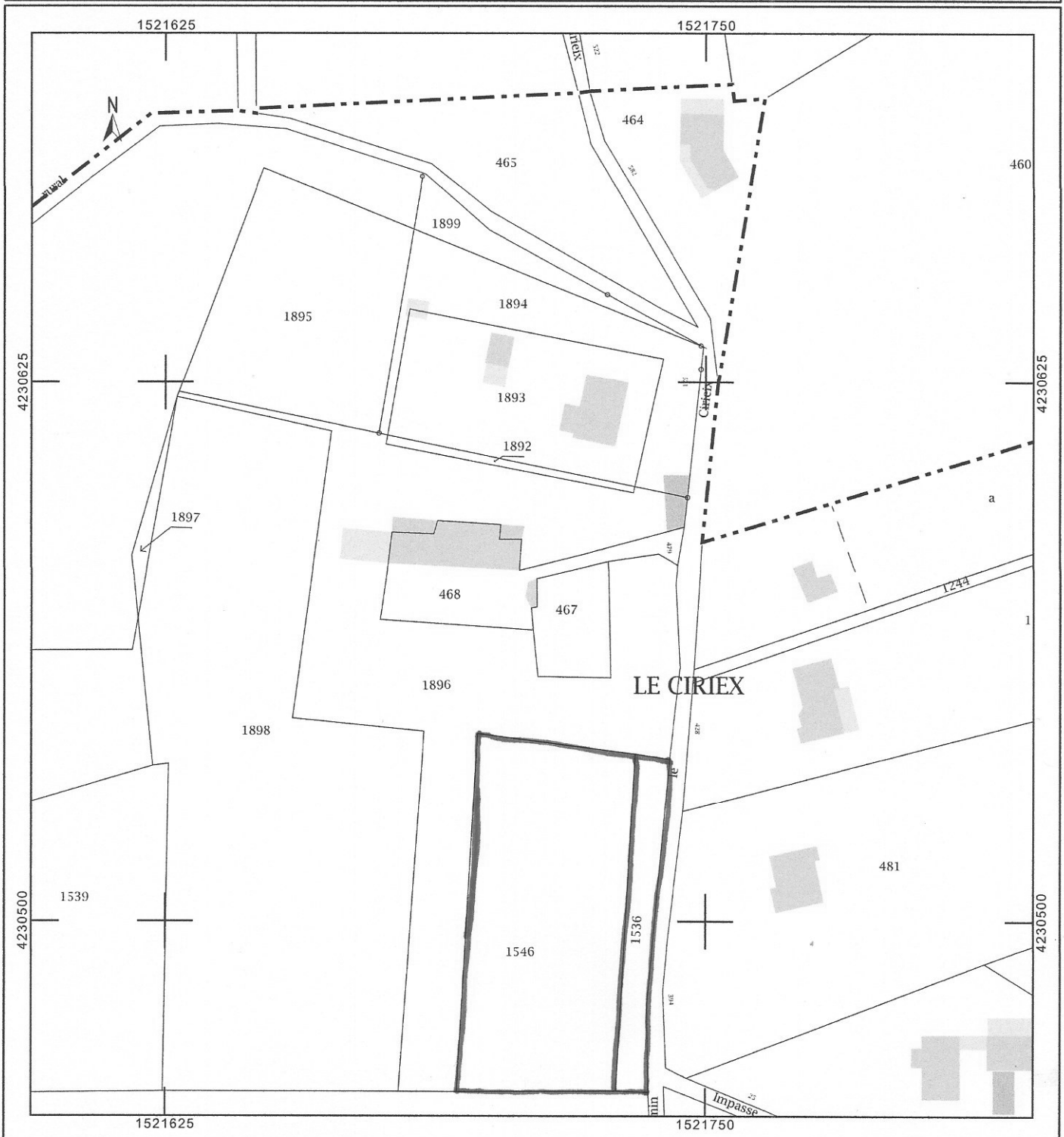
Échelle d'origine : 1/2500  
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 02/10/2020  
(fuseau horaire de Paris)

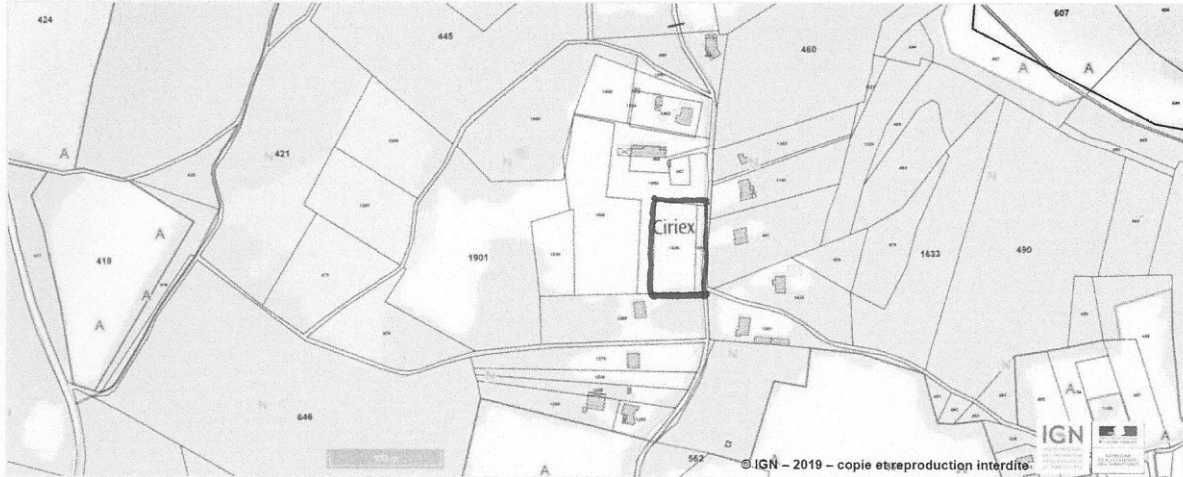
Coordonnées en projection : RGF93CC45  
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



## IMPRESSION DE LA CARTE



## Légende de la Carte

### Légende de la vue d'ensemble

#### COMMUNE (RNU)

■ Règlement national d'urbanisme

#### DOCUMENT (PLUi, PLU, POS, CC, PSMV)

■ Plan local d'urbanisme

■ Plan d'occupation des sols

■ Carte communale

■ Plan de sauvegarde et de mise en valeur

■ Plan local d'urbanisme intercommunal

### Légende des Documents d'Urbanisme